

Ille-et-Vilaine: une charte pour de bonnes pratiques

Conséquence directe de la crise économique qui frappe leur secteur, certains professionnels du BTP ont pris l'habitude de casser les prix pour décrocher des marchés publics. Devant la recrudescence de ces offres « *anormalement basses* », la fédération du BTP 35 et l'association des maires du département essaient de réagir avec la signature d'une convention, déjà conclue il y a quelques mois au niveau national. Objectif: « *sensibiliser les élus sur ces nouvelles pratiques qui mettent à mal toute une profession* », selon la fédération du BTP en Ille-et-Vilaine. Depuis deux ans environ, les élus des collectivités locales reçoivent sur leurs bureaux des offres de 20 à 40 % inférieures au prix moyen.

Canicule: le bon plan?

Les premières mesures de veille du plan national canicule 2012 ont été mises en place le 2 juin, avec notamment une surveillance météorologique accrue et un dispositif d'information du public comprenant un « numéro vert », 0 800 06 66 66, a indiqué le ministère de la Santé. Ce plan national, lancé en 2004 après la mort de 15 000 personnes lors de la canicule de 2003, est déclenché comme d'habitude le 1^{er} juin. « *Cette veille saisonnière sera automatiquement désactivée le 31 août, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien* », a précisé le ministère dans son communiqué, commun avec l'Institut national de veille sanitaire.



© Tillo & Paolo - Fotolia.com

Rédacteurs territoriaux: encore un peu de patience

Le projet de réforme du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ne sera pas publié dans l'immédiat. C'est la DGCL qui l'indique sur son site internet. En effet, bien qu'il ait obtenu les contreseings des ministères concernés, le Secrétaire général de l'ancien gouvernement n'a pu le valider dans les temps. La procédure de validation interministérielle devra donc être relancée par la nouvelle équipe gouvernementale.

266,6 milliards d'euros

C'est l'encours en avril 2012 du livret A, contre 216,9 milliards fin 2011 et 195,3 milliards fin 2010.

LA QUESTION QUI FÂCHE



DR

Peut-on ne pas accrocher en mairie le portrait présidentiel?

Dans la droite ligne des portraits officiels des rois de France, dès le 15 juin, les mairies, préfectures et autres établissements d'Etat pourront acheter le portrait du nouveau président auprès de La Documentation française et en orner leurs salles de prestiges. Au même titre que les autres symboles de la République française (drapeau, Marseillaise, Marianne, devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité », Sceau, Coq, Faisceau de lecteur et 14 juillet), le portrait du président de la République jouit de tous les égards. Dans les premiers jours suivant l'élection présidentielle, le nouvel élu se plie à la tradition et pose pour l'histoire à l'Elysée. Photographié par le célèbre cinéaste Raymond Depardon, François Hollande a choisi, comme son illustre prédécesseur corrézien Jacques Chirac, de poser en extérieur dans les jardins du palais. Allant bien au-delà de toute considération partisane, fruit d'un usage et d'une tradition républicaine en hommage à la fonction suprême exercée par le chef de l'Etat, il n'existe cependant aucun texte législatif ou réglementaire ni règle coutumière reconnue par la jurisprudence obligeant les maires à placer le portrait du président de la République dans la salle commune. De ce fait, dans les très rares cas où la pratique n'est pas respectée, elle n'est pas assortie de sanction. Les mariages célébrés devant le portrait d'un autre président ne seraient pas entachés de nullité. Aussi, devant ce vide, de nombreuses questions écrites sont fréquemment posées en ce sens au ministre de l'Intérieur.

Les préfets, chargés de la diffusion du portrait du président de la République, ne manquent pas de rappeler aux maires cette tradition inaugurée par le premier président de la III^e République, Adolphe Thiers, et étendue par le huitième président, Émile Loubet, aux vaisseaux de la Marine nationale.

Nathalie Loux

Nathalie.loux@wanadoo.fr

Auteur du livre *Le protocole dans les collectivités locales - mode d'emploi, usages et pratiques*, Éditions du Moniteur, 2001.